

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

### Séance du 20 janvier 2026

Date de convocation : 16 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Procuration : 1 Votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le 20 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Olivier CHARRET, Francine BOURDA, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Frédéric TABONE.

ABSENTE : Bérénice DABAN

EXCUSÉE : Edith GRAVELEAU

PROCURATION : Edith GRAVELEAU à Marie-Françoise CAPELANI

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

#### DÉLIBERATION N° 2026-02 :

#### Régularisation du déplacement de la voie communale dite Chemin de La Serre

Le Maire expose que la Commune a procédé, il y a des années, au déplacement d'une portion de la voie communale dite Chemin de La Serre, avec l'accord des riverains concernés.

Il indique cependant que les actes authentiques constatant les acquisitions par la Commune des terrains ayant servi à cette opération et les cessions des anciennes emprises n'ont jamais été dressés, alors que chacun a pris possession des terrains objet de l'opération. C'est pourquoi, il paraît opportun désormais de régulariser cette situation.

Il ajoute qu'il conviendrait de déclasser formellement l'ancienne emprise et de classer la nouvelle emprise dans la voirie communale. Pour ce faire, il n'est pas utile de diligenter une enquête, l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière en dispensant les classements et déclassements des voies communales, sauf lorsque l'opération a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, ce qui n'est pas le cas ici, puisque les propriétés sont toujours desservies par la nouvelle assiette de la voie.

Le Conseil Municipal, où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**DÉCIDE**

- de régulariser le déplacement d'une portion de la voie communale dite Chemin de La Serre réalisé il y a des années ;
- de déclasser l'ancienne emprise de la voie et de classer la nouvelle emprise dans la voirie communale ;
- d'acquérir, à titre gracieux, les terrains suivants et constituant la nouvelle emprise de la voie :

Parcelle	Surface à acquérir	Propriétaire
A 747	1 a 00 ca	Georges ARTIGUSSE
A 1166	1 a 52 ca	
A 1175	1 a 55 ca	
A 756	1 a 64 ca	Annita SEYRES
A 764	1 a 04 ca	Marie AROUXET
A 1169	20 ca	Consorts MOURA
A 1170	15 ca	
A 1172	23 ca	Consorts BECK

- de céder, à titre gracieux, l'ancienne emprise de la voie, à savoir les parcelles suivantes :

Parcelle	Surface à acquérir	Propriétaire
A 1164	1 a 06 ca	Marie AROUXET
A 1165	24 ca	Consorts MOURA

**CHARGE** le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération et notamment de mettre le plan et le tableau de classement des voies communales à jour.

**PRÉCISE** que les frais d'acte et de géomètre sont pris en charge par la Commune.

**VOTE**

<b>POUR</b>	<b>18</b>
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire,

